

C.C.P.A NE NOUS TROMPONS PAS D'OBJECTIF

Depuis la démission de Paul PERRAS, intervenue début octobre, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est en pleine ébullition. Celle-ci, sur laquelle nous ne reviendrons pas, a plongé la C.C.P.A dans une crise sans précédent, menaçant sa représentativité et par conséquent son fonctionnement à courts et moyens termes. Collectivité regroupant 18 communes, allant du petit village à dominante rurale, à des petites villes à caractère urbain, celle-ci n'a pas su intégrer les résultats des élections municipales de 2008 qui ont profondément modifié la donne politique. L'élection d'équipes municipales plutôt marquées à gauche est venue au fil des années bouleverser le consensus qui existait depuis de nombreuses années au sein de cette collectivité. Cette politisation est un fait naturel dans les villes où l'identité politique d'une équipe majoritaire résulte d'un choix exprimé démocratiquement par les populations. Certains élus, redoutent cette évolution politique à la CCPA, dans la mesure, où dans les petits villages le faible nombre de candidats aux municipales, conduit fort logiquement à des listes regroupant toutes les sensibilités politiques. Par conséquent cette « politisation » est mal vécue et peut conduire ces élus à la refuser, notamment en excluant de l'exécutif les deux principales communes de la CCPA, l'Arbresle et Lentilly. Cette exclusion serait une faute politique majeure car elle s'apparenterait inévitablement à un déni de démocratie en ne reconnaissant pas le vote d'une partie importante d'électeurs de notre territoire. Nous combattons cette orientation proposée par ces élus qui veulent ainsi faire « payer » à ces deux communes la démission de Paul PERRAS. Celle-ci est contraire à l'expression politique qui doit naturellement être reconnue dans toutes les collectivités territoriales, sous réserve bien entendu qu'elle reste au service de l'intérêt général et que pour la CCPA, elle préserve les aspirations aussi bien des petites communes que des plus importantes. Cette expression politique doit enrichir les débats et participer éminemment aux décisions prises majoritairement par le Conseil Communautaire. Alors ne nous trompons pas d'objectif, l'heure n'est certainement pas à l'exclusion de certaines communes, mais au contraire à la reconnaissance de la « libre expression » de tous les délégués, dans la mesure où celle-ci préserve le respect des convictions politiques de chacun. L'avenir du territoire du Pays de l'Arbresle nécessite l'acceptation de cette évolution de la représentativité politique, tout en garantissant que celle des petites communes soit reconnue et respectée, préservant ainsi ce principe de solidarité entre communes qui reste indéniablement le fondement des territoires.